

Feuille des avis
officiels
destinée
à l'information
de la population
Paraît
lorsque la
municipalité
le juge nécessaire.

No 346

INFORMATIONS OFFICIELLES

Août-Septembre 2009

Commune de
Pampigny



31^{ème} année



Interdiction d'arroser les gazons

En raison des faibles précipitations enregistrées ces derniers mois, la Municipalité se voit dans l'obligation d'interdire l'arrosage des gazons et le lavage des véhicules jusqu'à nouvel avis.

Nous vous remercions de vous limiter uniquement à l'arrosage des jardins potagers. Merci de votre compréhension.



Interdiction des feux en forêt

En raison de la sécheresse et des intenses chaleurs de ces dernières semaines, le danger d'incendie en forêt est particulièrement grand.

En conséquence, et en application de la loi forestière, le Département de la sécurité et de l'environnement a pris la décision d'interdire tout feu ou barbecue en forêt et à moins de 10 mètres des lisières. Cette décision est applicable immédiatement et jusqu'à nouvel avis.

Par ailleurs, les allumettes, cigarettes ou mégots doivent être soigneusement éteints avant d'être jetés.

Nous vous remercions d'être très attentif à nos forêts qui sont un bien très précieux !

La Municipalité